

Gestion de la Plage de Gland : à la limite du chaos et sans aucun écho

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Par le présent postulat, nous nous permettons de revenir sur les problèmes concernant la gestion du secteur de la plage de la Falaise et, conformément à l'article 71 a) de notre Règlement, de : **«... inviter la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport»**.

En l'occurrence, nous insistons pour qu'elle informe le Conseil et la population sur ce qu'elle va entreprendre d'ici la belle saison d'été que nous attendons avec impatience, afin de ne pas revivre la situation de l'an dernier. Rappelons en effet que les motifs de mécontentement ne manquent pas et que, malgré cela, notre Conseil n'a guère été informé depuis lors de l'évolution du dossier :

1. Dans le cadre du litige très médiatisé entre le gérant et la Municipalité, on apprenait dans le journal la Côte du jeudi 8 septembre 2022ⁱ, que la Municipalité confirmait la résiliation du bail pour la fin de l'année 2022 avec le gérant actuel du restaurant de la Falaise à Gland. La Municipalité y mentionnait aussi sa volonté d'y effectuer des travaux. Que peut-on espérer pour l'été prochain ?
2. Comme déjà évoqué lors d'une séance du Conseil en 2022 : les tenanciers de l'Hôtel restaurant de la Plage n'avaient apparemment pas bien compris qu'ils ont aussi un rôle à jouer pour le public de la plage (refus de vendre des glaces hors des heures de repas, ce qui a fait beaucoup réagir sur les réseaux sociaux). Et il ne semble pas qu'un cahier des charges précisait les attentes de la Communes : ce point est-il désormais réglé, en particulier avec les gérants provisoires jusqu'en 2025 ?
3. Comme déjà évoqué via l'interpellation de décembre 2022 : la sécurité de l'accès à la plage, en particulier pour les piétons et poussettes, n'est pas assurée du fait qu'il n'y a pas de trottoir entre le petit parking sous Schilliger et celui de la plage. Pire : des rondins empêchent désormais de cheminer sur la banquette herbeuse. Or selon une propriétaire, ces derniers ont pourtant cédé gratuitement en 2007 déjà 1,5m de terrain pour réaliser ledit trottoir : ne serait-il pas possible de le réaliser ce printemps ?
4. Certains jours d'affluence, le parcage des voitures était chaotique : la Municipalité a-t-elle envisagé de permettre l'utilisation de la bande le long du mur d'enceinte des propriétés du chemin de la Falaise (côté lac), entravé par des rondins ? Ou a-t-elle d'autres alternatives à proposer ?
5. Globalement côté lacustre : sachant que le projet de réaménagement de la Plage est bloqué et que ça peut durer des années. Quelle bilan la Municipalité tire-t-elle de l'organisation de sa plage et des dispositions transitoires sont-elles envisagées pour que la baignade soit plus agréable ?
6. Par exemple : comme chaque année, malgré une surface très modeste à entretenir, les algues n'ont pas été faucardées régulièrement. Donc, non seulement les Glandois ont un accès public au lac très limité, mais en plus désagréable. Est-il prévu que le programme d'entretien de ce secteur soit renforcé et qui sera chargé du suivi ?

7. Autre exemple : à la suite de l'installation de paddles gratuits, on a fréquemment vu une dangereuse cohabitation entre ces navigateurs et des nageurs débutants, sur notre minuscule plage bondée. Pour assurer la sécurité des usagers du lieu, on pourrait imaginer d'orienter la sortie des paddles à gauche du môle au lieu de là où les baigneurs descendent les escaliers. Qu'en pense la Municipalité ? Et comment s'assure-t-elle que les règles de bon fonctionnement soient bien respectées ?

8. A plus long terme : le restaurant de la Falaise est destiné à être mis en travaux en 2025. La Municipalité a-t-elle planifié les étapes du projet, et à quel moment notre Conseil pourra contribuer aux réflexions ?

9. Enfin, la gestion de la plage posant des questions de sécurité, d'entretien voire de cohabitation de sports, qui sont des thématiques disséminées dans plusieurs dicastères : la Réponse au présent postulat pourrait-elle indiquer comment cette coordination est assurée et qui est vraiment responsable et garant de la vue d'ensemble de cette importante infrastructure pour la population, en particulier pendant l'été ?

D'avance, nous remercions d'une part Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de soutenir cette démarche qui intéresse de nombreux utilisateurs de la plage ; et d'autre part la Municipalité pour son rapport, son plan d'action, et sa communication à venir (ex. via Gland Cité et le Site internet).

GDG

Arnaud Durand

Patrick Messmer

PS

José Caiano

Marc Morel

UDC

Simo Mers

Maurizio Di Felice

Annexes

Postulat d'origine (mars 2015):

https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Conseil_communal/Postulats/Postulat_Gabrie_l.pdf

Réponse au postulat d'origine (déc. 2015):

[https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Reponses de la municipalite/reponse mun r_eamenagement_plage.pdf](https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Reponses_de_la_municipalite/reponse_mun_r_eamenagement_plage.pdf)

Préavis municipal (févr. 2016):

https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Preavis_nouvelle_leg/preavis_98.pdf

Rapport de la commission concernant le préavis n°98 (mars 2016):

https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Rapports_des_commissions/rapp_comm_tech_pr98.pdf

journal la Cote du jeudi 8 septembre 2022,

<https://www.lacote.ch/vaud/la-cote/nyon-district/gland/gland-le-gerant-du-resto-de-la-plage-sen-va-sur-fond-de-tensions-1214407> "

Parcelles n° 943, 941, 942









Alle Preise in Franken. Preise sind unverbindlich und können ohne Vorwarnung geändert werden. Die Preise sind in Franken angegeben. © 2015 Nestlé. Alle Rechte vorbehalten. Nestlé, das Nestlé Logo und das Nestlé Logo sind eingetragene Marken der Nestlé S.A. in der Schweiz und in anderen Ländern. Alle anderen Marken sind eingetragene Marken ihrer jeweiligen Inhaber. Nestlé ist ein Markenname der Nestlé S.A. in der Schweiz und in anderen Ländern.

PHOTO: SEPTIMIANUS/STILL / 1037

Informational board with three panels. The left panel features the logo for 'OKJOB' and 'COMMUNALES'. The middle panel is titled 'GLAND' and contains a map. The right panel displays a calendar for the year 2023.

Signage for 'HÔTEL-RESTAURANT DE LA PLAGE'. The top sign is white with red accents and reads 'FERMÉ LUNDI ET MARDI' with a 'P' symbol. The bottom sign is black with white text, reading 'HÔTEL-RESTAURANT DE LA PLAGE', 'POISSONS DU LAC / MENUS À CHOIX', and '← PARKING CLIENTS P'. A small sign on the right side of the main sign reads 'RESTAURANT FERMÉ LE LUNDI'.



Entrez une adresse

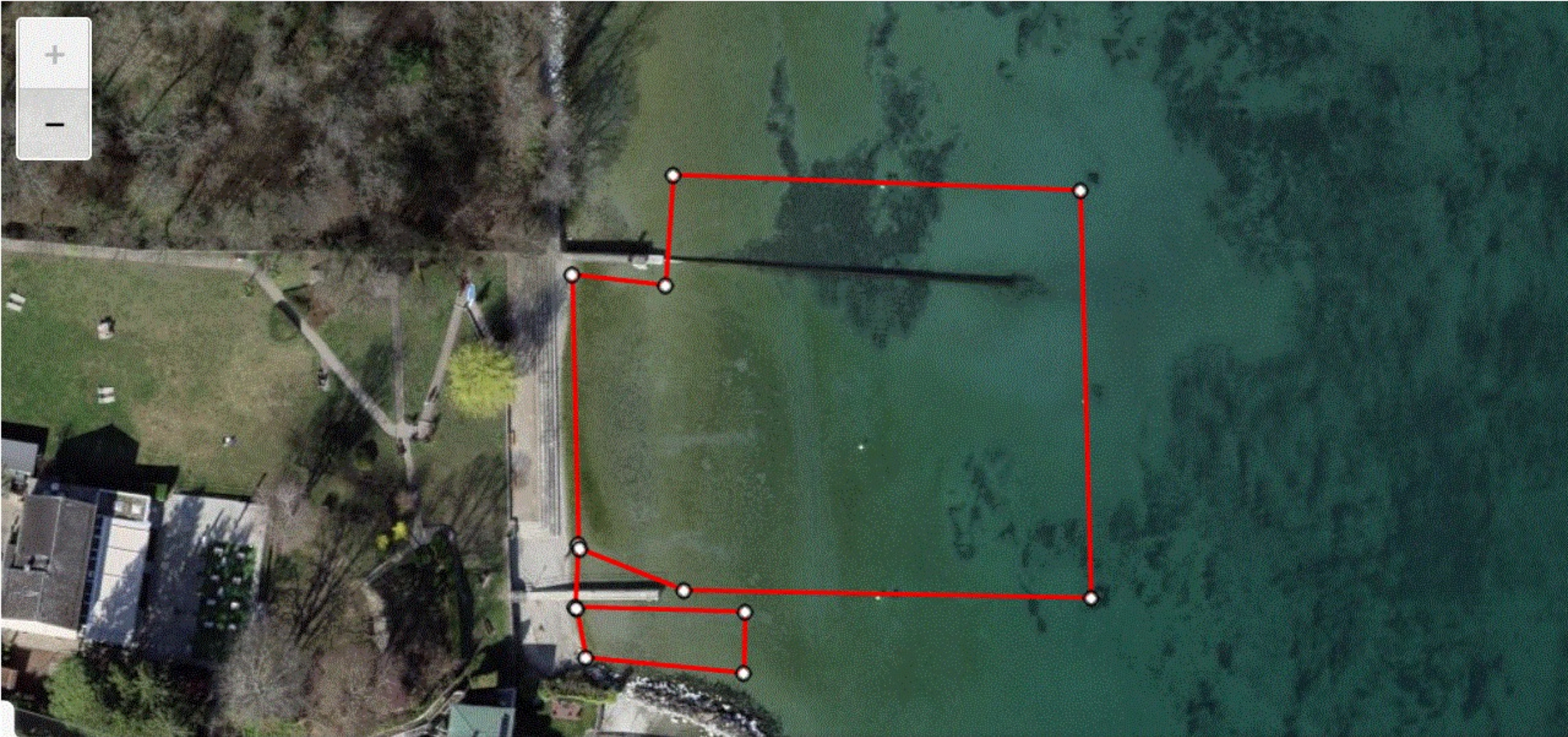
Recherche

Distance: 310.6 m | 0.31 km | 0.19 mi | 1019 ft | 339.7 yd | 0.17 nm

Tout effacer

Effacer le dernier point

Partager Distance



CALCULATEUR DE DISTANCE CARTOGRAPHIQUE

Entrez une adresse

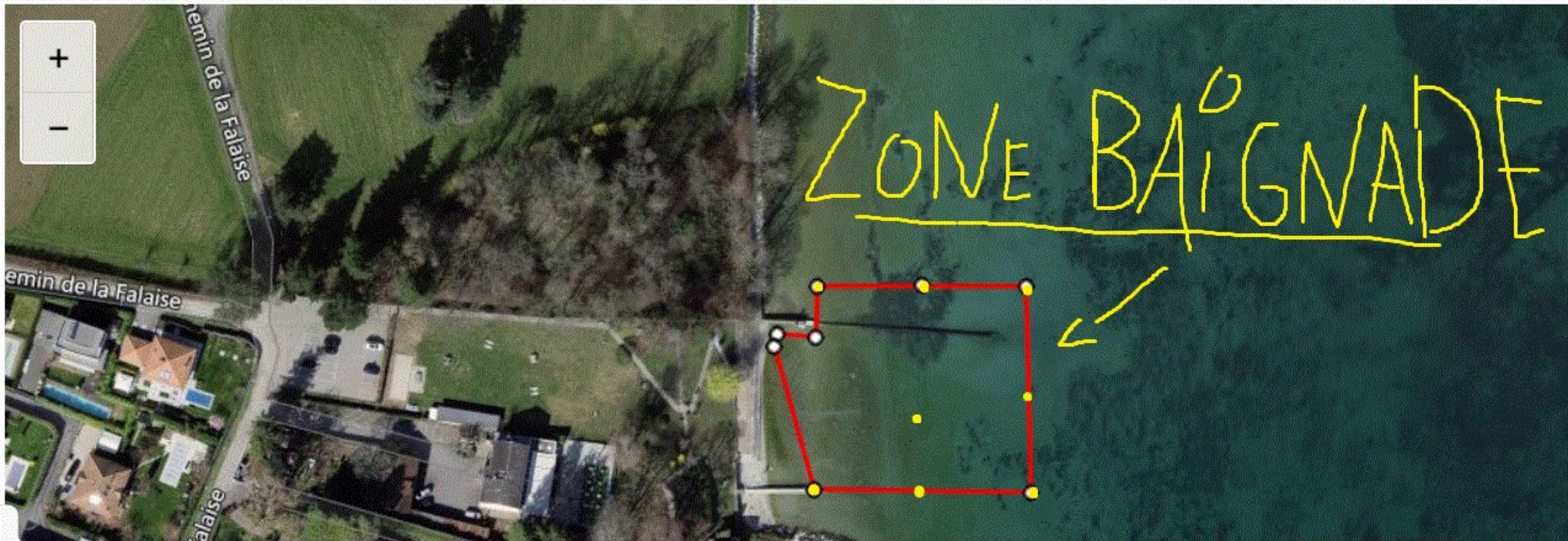
Recherche

Distance: 232.6 m | 0.23 km | 0.14 mi | 763 ft | 254.3 yd | 0.13 nm

Tout effacer

Effacer le dernier point

Partager Distance



CALCULATEUR DE DISTANCE CARTOGRAPHIQUE

Entrez une adresse

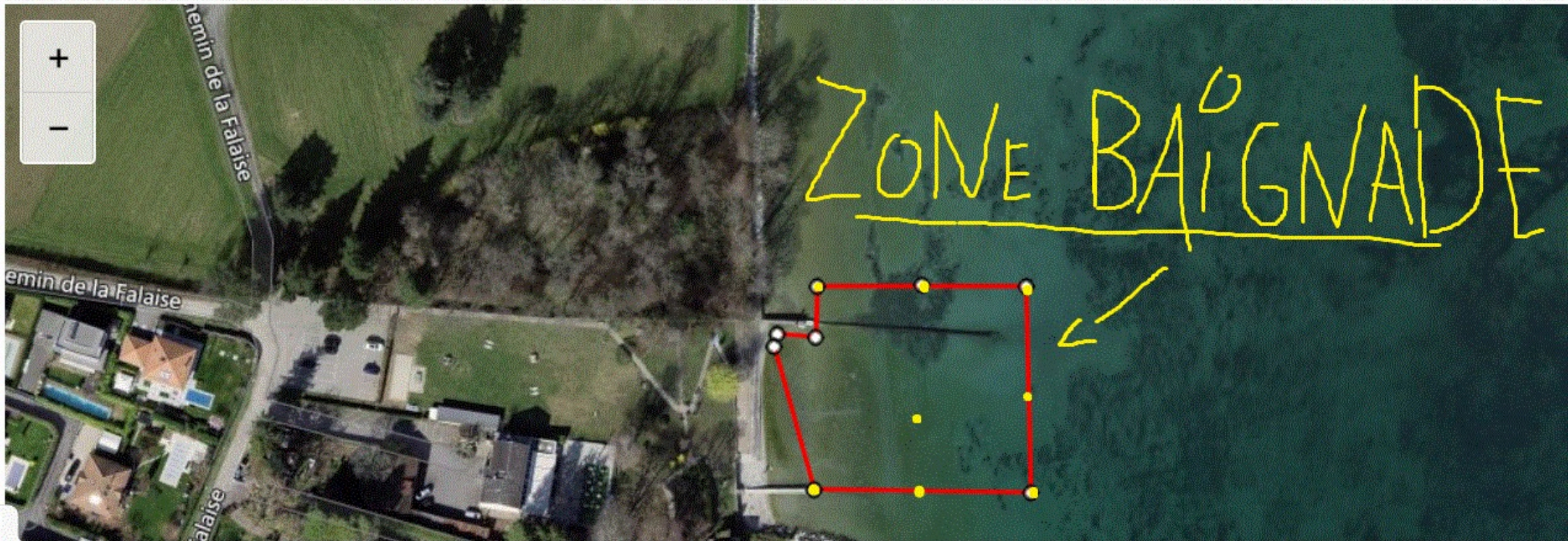
Recherche

Distance: 232.6 m | 0.23 km | 0.14 mi | 763 ft | 254.3 yd | 0.13 nm

Tout effacer

Effacer le dernier point

Partager Distance











HÔTEL
RESTAURANT
DE LA PLAGE

Palaise

Ouvert







Equip

Unlock your adventure

Download the app

















- de pratiquer des jeux dangereux.

- d'utiliser des radios ou autres appareils pouvant troubler la tranquillité.

Les chiens doivent être tenus en laisse et les crottes doivent être ramassées et déposées dans les poubelles à ordures.



Sécurité et environnement

La baignade se fait sous votre propre responsabilité et sans surveillance.

Il est interdit de plonger depuis la jetée et le ponton.

Les marches d'escaliers donnant accès au lac peuvent être glissantes (algues).

La navigation et la pratique de la planche à voile dans la zone réservée à la baignade sont interdites.

Vos déchets (ordures, verre, PET, aluminium) doivent être déposés dans les poubelles respectives.

En cas de non respect de cette charte, les dispositions du règlement de police sont applicables.

La Ville de Gland décline toute responsabilité en cas d'accident.

La municipalité



NUMEROS D'URGENCE

POLICE 117
POMPIERS 118

AMBULANCES 144
INTOXICATIONS 145

Cette plage est entretenue régulièrement par nos services. Si toutefois vous aviez des remarques à formuler veuillez nous le faire savoir en contactant le service infrastructures et environnement au numéro 022 354 04 30. Merci par avance de votre collaboration.







Ville de Grand



HÔTEL-RESTAURANT DE LA PLAGE





WILLKOMMEN

Glatz

GRÜBE

GRÜBE

Glatz







